

## LES R.V. D'AFFAIRES MINUTE DE Arsac – 21 février 2013



## REGLEMENT

## **Conditions d'inscription**:

- 1. Entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux.
- 2. 2 participants maximum par entreprise mais 1 seul planning de RV par entreprise.
- **3.** Inscription par ordre d'arrivée des bulletins-réponse dûment complétés, accompagnés du chèque de garantie et validés par la CCI de Bordeaux.
- 4. Nombre de places limité par secteur d'activité.
- **5.** Date limite d'inscription 17/02/2013 (1 formulaire d'inscription par entreprise).
- **6.** *Chèque de garantie de 50 euros*, par entreprise, libellé à l'ordre de la CCI de Bordeaux, à envoyer à l'adresse suivante :

CCI Bordeaux, Antenne du Médoc 10, place du Maréchal Foch – 33340 Lesparre-Médoc.

Chèque non encaissé et restitué en fin de manifestation pour les présents. Chèque encaissé pour les absents qui ne se seront pas désistés avant le 18/02/2013.

- 7. Attention : pas de validation d'inscription sans chèque de garantie
- 8. Vérification de toutes les règles précitées avant validation de votre inscription
- **9.** Votre inscription validée vous sera confirmée par mail au plus tard le 18/02/2013.